



Revenus pris en compte pour une pension alimentaire

Par **titecoco66**, le **12/07/2008** à **11:01**

nous sommes en instance de divorce et je souhaite engager un procédure pour fixer la pension alimentaire pour mes 3 enfants. mon futur ex-mari travaille à mi-temps et gagne 500 euros par mois mais il vit avec sa maitresse. les revenus de celle-ci peuvent-ils être pris en compte pour fixer le montant de la pension alimentaire?

Par **Tisuisse**, le **12/07/2008** à **18:54**

Si vous pouvez arriver à prouver la vie commune de votre ex avec une autre femme, ce n'est pas impossible que les revenus de ce couple soient pris en compte.